

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

55 L 8 S. un Sac de Seigles  
Et un Char de bois de Sapin

Tout ceci est dans  
l'article 13°

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pour le Ministre des arts & Sciences.

Recus le 17<sup>me</sup> Mars 1799

ateste Abram David Liard agent

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

à Sottens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de la Paroisse de Chappelles, de l'Agence de Sottens.

d. District

de Moudon

e. Canton

Solman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

quatre minutes.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Les deux Challois.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

quatre minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

quatre, un garçon trois filles, aux Challois.

29  
F. 15

( 2 )

- 4. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? - Environ demeurant les uns, et trois quarts d'heure les autres, depuis Sottens.
- a. Leurs noms. - Chappelles, Martharanges, Villards Merd, Pécay, Moutaubion, & Pècs Poffens.
- b. Leurs distances réciproques. - Demeure des uns aux autres.

II.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? - A appeler, à lire, l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Grammaire, la Musique et à prier Dieu.
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? - On la tient pendant toute l'année excepté un mois de Moiffons, elle dure trois heures chaque école en hiver.
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? - Le vieux et le Nouveau Testament, le Catéchisme d'Orléans, celui de Berne, et le petit catéchisme de Lausanne, et la Grammaire.
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? - Préceptes et disciplines d'usage à point, que celle de l'instituteur qui es plus ou moins bien observés.
- 9°. Durée de l'école chaque jour? - Environ six heures par jour en hiver, en été à proportion des Enfants qu'ils reudent.
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? - Ils sont rangés suivant leurs capacités.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs. - Un seul.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? - Le baillif ou dominoit le Prevot, Le Ministre de la Savoie en faisoit lever.
- b. D'où est-il? - De Lyons.
- c. Son nom - François Vincent Motthar.

( 3 )

- d. Son âge. - Dix huit ans et quelques mois.
- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? -
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - Quatorze Mois.
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? - Éleve des Louables Ecoles de Charité.
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? - aucune.
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? - Quinze garçons, et vingt filles, 35 en tout.
- a. En hiver, } foit garçons ou filles.
- b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
  - a. Possède-t-elle de pareils fonds?
  - b. Quelle en est la valeur?
  - c. Source des revenus. - Il n'y en a aucun.
  - d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
  - a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - Neuf, bâti en l'année 1809.
  - b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? - Il n'y a qu'une chambre pour l'école et dans cette même chambre reste l'instituteur et on se fait les Assemblées de Communauté dans le bâtiment de Communauté.
  - c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
  - d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. - La Communauté de Sottens.

31 N° 16

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Elle vaut en tout 110 L. de rente

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent suivant francs quarante quatre  
rentes de superficie de Moudon: 1/8 de L.  
de terrain pour plantages de pommes de terre un  
petit jardin, deux toises de bois de sapin.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Il n'y en a point.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

L'instituteur fait les Bienes toutes les Dimanches à la Chapelle du Village.

Salut et fraternité.

François Vincent, Notaire, Rogt.

ce. 26<sup>o</sup> Ventose.

299

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Boulens.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Agence de Boulens, Paroisse de Chapelles.

d. District

De Moudon.

e. Canton

Du Lemane.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Environ trois minutes.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La Tannerie & un Moulin.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Ces deux fermes sont à 10. minutes de l'école.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

De Boulens 26. de la Tannerie 5. trois garçons, 2. filles.